

L'AGGLO VOUS AIDE À COMPOSTER

L'agglo met à disposition
des composteurs :

400 litres : 30 €

600 litres : 40 €

L'agglo vous aide à l'achat

- d'un composteur à hauteur de 50% du montant d'achat TTC (dans la limite de 30 € par foyer)

- d'un lombricomposteur à hauteur de 50% du montant d'achat TTC (dans la limite de 50 € par foyer)



Conditions et dossier de demande disponibles :

Sur le site web : www.carct.fr

Par courriel : service-dechets@carct.fr

Par téléphone : 03 23 85 34 97

Sous réserve d'acceptation de la demande

LES CONSIGNES pour le COMPOSTAGE

Les consignes peuvent différer pour le lombricompostage

► Le compostage, qu'est-ce que c'est ?

Le compostage est un processus naturel de décomposition des matières organiques par les micro-organismes du sol en présence d'oxygène et d'humidité. Après quelques mois, on obtient du **compost**, un excellent **engrais naturel** pour les plantes et les sols

► A quoi ça sert de composter ?

- **Réduire** d'environ **1/3** le volume de ses déchets ménagers
- Fabriquer un **fertilisant 100 % naturel** : le compost
- Redonner à la nature ce qu'elle a créé

► Que puis-je composter ?

- **Matières humides** : Epluchures, fruits, légumes, restes de repas, sachets de thé, café...
- **Matières sèches** : Feuilles, branchages broyés, coquilles d'œuf, mouchoirs et essuie-tout...

► Gestes incontournables pour réussir son compost

- **Équilibrer les apports** : 2/3 de déchets humides et 1/3 de déchets secs
- **Privilégier les petits morceaux** pour faciliter le travail des micro-organismes
- **Mélanger** systématiquement à chaque apport toutes les matières
- **Brasser et aérer** le compost régulièrement afin de décompacter le mélange
- **Surveiller l'humidité**, le mélange ne doit être ni trop sec, ni trop humide
- **Être patient**, il faut attendre au minimum 9 mois pour avoir un compost mûr

